

Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

MR ODELOT

118 rue de la maison Blanche

51100 Reims

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
17/07/2026	F01260700047	412750	F01260700047	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	275497 - ODELOT					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	7	M3	131.50	920.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	7	UN	1.50	10.50	20 %
506	TAXE CARBONE	7	UN	1.50	10.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	7	UN	4.00	28.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	7	UN	1.68	11.76	20 %
	SUMUP TAAA33GA2SE					
	Règlement le 08/07/2026 du montant : 1177.51 € par :					
	CARTE BANCAIRE					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 17/07/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	981.26 €
Total TVA :	196.25 €
Total TTC :	1,177.51 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700047	F01260700047	17/07/2026	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275497 ODELOT						
06/07/2026	004420046	412750	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	7	M3
06/07/2026	004420046	412750	552	ECO-PARTICIPATION	7	UN